



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 70 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance économique spéciale à certains pays
et à certaines régions**

Aide humanitaire et appui au relèvement fournis à certains pays et à certaines régions

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale conformément aux demandes qu'elle a formulées dans ses résolutions 64/74 et 64/250. Il dresse un bilan de la situation et analyse les difficultés auxquelles se heurtent actuellement les Nations Unies et leurs partenaires pour apporter à la fois une aide humanitaire et un appui au relèvement aux pays touchés par divers types de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'Assemblée ayant demandé que ces rapports soient chaque fois que possible regroupés et rationalisés, les rapports par pays soumis au titre du présent point de l'ordre du jour ont de nouveau été réunis en un seul document couvrant deux pays, Haïti et El Salvador.

* A/65/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale conformément aux demandes qu'elle a formulées dans ses résolutions 64/74 et 64/250. Il couvre la période allant de novembre 2009 à juillet 2010.

II. Aide humanitaire et appui aux secours d'urgence et au relèvement en Haïti à la suite des effets dévastateurs du tremblement de terre dans ce pays

2. Les informations communiquées aux sections A et B du présent rapport sont en grande partie tirées du rapport semestriel du Comité permanent interorganisations à propos des mesures prises pour faire face à la crise humanitaire en Haïti, présenté lors du débat consacré aux questions humanitaires à la session de fond du Conseil économique et social tenue en 2010 à New York.

A. La catastrophe

3. Le séisme qui a frappé Haïti à 16 h 53 heure locale le 12 janvier 2010 avait une magnitude de 7,0 sur l'échelle de Richter. Son hypocentre se situait à moins de 10 kilomètres au-dessous de la surface de la Terre. Son épicentre était proche de Léogâne, à environ 25 kilomètres de Port-au-Prince. Une réplique d'une magnitude de 6,0 s'est produite juste après; au 24 janvier, au moins 52 répliques d'une magnitude supérieure ou égale à 4,5 avaient été enregistrées.

4. On ne saura peut-être jamais exactement combien le séisme a fait de morts et de blessés. Toutefois, d'après les estimations du Gouvernement, 222 750 personnes (2 % de la population) auraient perdu la vie et 300 572 auraient été blessées. Trois millions d'habitants sur les 10 millions que compte le pays auraient été touchés. Si, comme en atteste le nombre de morts, de blessés et de sans-abri parmi la population, le coût humain du séisme a été bien plus élevé que celui d'autres séismes récents d'amplitude analogue, c'est essentiellement parce qu'il a frappé une vaste zone urbaine qui comptait de nombreux abris de fortune. Le séisme a sans doute fait bien plus de victimes parmi les femmes. Il a en effet surpris nombre d'entre elles chez elles, alors que les hommes étaient au travail et que les enfants revenaient de l'école. Il a par ailleurs gravement endommagé des bâtiments administratifs où de nombreux fonctionnaires ont trouvé la mort.

Dégâts causés à l'infrastructure

5. Le séisme, qui a sinistré la capitale d'Haïti et son centre économique, Port-au-Prince, a également détruit ou gravement endommagé des bâtiments et des infrastructures ailleurs, en particulier à Léogâne, Petit-Goâve, Jacmel, Pétionville, Delmas et Carrefour. D'après le Gouvernement, 250 000 résidences et 30 000 bâtiments commerciaux auraient été gravement endommagés. D'après l'évaluation des besoins effectuée après la catastrophe, 105 000 foyers auraient été entièrement détruites et plus de 208 000 auraient été touchées. De plus, de nombreux bâtiments administratifs et publics célèbres, dont la cathédrale de Port-au-Prince, ont été touchés à divers degrés. Les bâtiments administratifs des villes alentour ont subi des

dégâts graves. À Léogâne, la ville la plus proche de l'épicentre, près de 80 % des bâtiments ont subi des dommages structurels.

6. Le séisme a gravement endommagé la tour de contrôle de l'aéroport international Toussaint Louverture et le port maritime de Port-au-Prince, ce qui a compliqué d'autant le déploiement des premiers secours. De nombreuses routes ont été bloquées par les décombres ou leur revêtement a été déchiré. L'infrastructure de communication a également été gravement touchée. Le séisme a coupé le seul câble de télécommunication sous-marin qui reliait Haïti au reste du monde, rendu inutilisable le réseau téléphonique public et perturbé les services de deux des plus gros opérateurs de téléphonie mobile du pays.

Déplacement

7. D'après le Gouvernement, quelque 2,3 millions de personnes auraient abandonné leur domicile au plus fort de l'exode. Les personnes déplacées se sont pour la plupart réinstallées près de leur ancien lieu de résidence, par famille ou regroupées avec d'autres. Beaucoup se sont installées dans les rues, dans des sites de regroupement spontané de taille variable réunissant de quelques individus à 50 000 personnes, ou dans des abris collectifs. Dans un premier temps, environ 1,5 million de déplacés se sont installés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince et quelque 600 000 ont quitté la zone sinistrée, souvent avec l'aide des pouvoirs publics mais aussi de particuliers, pour trouver refuge dans des communautés d'accueil épargnées par le séisme. Parmi ces derniers, plus de 250 000 sont revenus depuis à Port-au-Prince ou dans les communes des environs, seuls ou avec leur famille. Fin mai 2010, la zone touchée par le séisme comptait 1 342 camps de déplacés, regroupant pour la plupart de 100 à 1 000 familles. Ces camps sont parfois situés dans des ravines ou des lieux sujets aux inondations, ce qui accroît d'autant la vulnérabilité des déplacés qu'ils abritent.

Conséquences sur l'économie, les moyens de subsistance et l'éducation

8. Le montant total des pertes ou dommages matériels causés par le séisme – dont 70 % ont concerné le secteur privé – est estimé à 7,8 milliards de dollars des États-Unis, soit à un peu plus que le produit intérieur brut (PIB) du pays pour 2009. Les équipements éducatifs ont été gravement touchés : 4 992 établissements d'enseignement (soit 23 % des établissements du pays) ont été endommagés ou détruits. Plus d'un million d'élèves et 55 000 enseignants ont été blessés, 38 000 élèves et 1 500 enseignants tués.

9. Le séisme a eu des conséquences catastrophiques sur l'infrastructure du système de soins de santé haïtien. Dans les trois départements les plus gravement touchés (l'Ouest, le Sud-est et Nippes), 60 % des hôpitaux – dont le seul centre hospitalier universitaire d'Haïti disposant de services spécialisés – ont été délabrés ou détruits. Les bâtiments du Ministère de la santé se sont écroulés, faisant plus de 200 morts parmi les fonctionnaires. D'après une première évaluation, 67 dispensaires ont subi des dommages qui perturbent leur fonctionnement. La couverture déjà limitée des besoins en eau potable et en collecte des déchets a encore été réduite dans la zone sinistrée. Ceci a eu des conséquences graves pour le secteur agricole. Ainsi, 32 % des agriculteurs des zones rurales sinistrées ont perdu leurs stocks de semences et 4 % leurs têtes de bétail. Vingt-neuf pour cent des exploitations agricoles familiales ont été démolies ou gravement endommagées. Par

ailleurs, les agriculteurs ont subi les conséquences de la baisse des recettes agricoles et de la destruction des entrepôts et des systèmes d'irrigation, ainsi que de la distorsion des marchés.

10. Les populations vivant hors de la zone du séisme en ont néanmoins subi les conséquences sur le plan socioéconomique et en termes de moyens de subsistance. Leur vulnérabilité a été aggravée par le déplacement massif de personnes provenant de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, qui a exacerbé la pression sur les ressources disponibles (notamment pour ce qui est de la nourriture et du bois à brûler), en particulier dans des départements tels qu'Artibonite et le Nord-Ouest, qui connaissaient déjà une insécurité alimentaire chronique. Plus de 90 % de ces déplacés sont secourus par des familles d'accueil et plus de 80 % par des parents proches. Par voie de conséquence, de nombreuses familles d'accueil auraient opté pour des solutions non viables, notamment en vendant des animaux et des biens et en entamant leurs réserves de nourriture pour leurs propres besoins et ceux des familles de déplacés qu'elles accueillent.

11. Les conséquences du séisme se sont particulièrement fait sentir dans les zones situées près de la frontière du pays avec la République dominicaine, lesquelles compteraient quelque 160 000 déplacés. Les communautés d'accueil y sont extrêmement pauvres, en particulier dans les zones rurales, et l'arrivée massive de déplacés y a mis les services de base – écoles, dispensaires, approvisionnement en eau – et l'économie locale à très rude épreuve. D'après des organisations humanitaires qui se sont rendues dans les régions proches de la frontière, notamment à Fonds Verrettes dans le Sud-Est ou à Ouanaminthe dans le Nord-Est, des familles autrefois composées de quatre à cinq personnes accueilleraient aujourd'hui de 12 à 15 personnes.

B. L'intervention humanitaire

12. La population haïtienne a immédiatement pris les choses en mains après le séisme. Les communautés locales ont mené d'innombrables opérations de sauvetage et apporté énormément d'aide. Des voisins, des amis, des parents et des étrangers se sont aidés les uns les autres, sauvant des milliers de vies pendant que les pouvoirs publics et la communauté internationale se mobilisaient et s'efforçaient de résoudre les premières difficultés. Toutefois, les capacités d'intervention des communautés locales ont été gravement limitées, notamment par l'absence d'électricité, la présence massive de décombres, le manque de compétences en matière de secours d'urgence et l'ampleur du traumatisme, aggravé par la crainte permanente des répliques. Les organisations de la société civile haïtienne, elles-mêmes pourtant sinistrées, ont activement participé à la fourniture de secours d'urgence aux victimes et aux déplacés.

13. La destruction de nombreux bâtiments des administrations centrale et municipale, ainsi que le nombre élevé de décès et d'accidents parmi les fonctionnaires, eux-mêmes contraints de hiérarchiser leurs priorités pour venir en aide à leur famille élargie, ont gravement compromis la capacité des pouvoirs publics, aux niveaux tant national que local – à mener et coordonner immédiatement une intervention efficace. Les ressources humaines et matérielles du dispositif national de gestion des risques de catastrophe, qui revêtait une importance capitale, ont été gravement mises à mal.

14. Les organisations humanitaires internationales présentes en Haïti avant la catastrophe ont commencé à fournir des secours dans les 72 heures. Presque toutes ont reçu l'appui d'organismes nationaux de contreparties de la société civile haïtienne. Elles ont utilisé les produits de première nécessité qu'elles avaient déployés à l'avance sur place (essentiellement des stocks d'urgence acheminés lors d'activités menées en prévision de la saison cyclonique 2009) afin de fournir une aide initiale. Cependant, de nombreux acteurs humanitaires présents en Haïti avant le séisme ont eux-mêmes subi des pertes humaines et matérielles – personnel tué et blessé, locaux administratifs et résidentiels endommagés et détruits – qui ont lourdement mis à mal leurs capacités d'intervention.

15. Un appel initial accéléré de 575 millions de dollars établi pour six mois dans les 72 heures a été lancé le 15 janvier. Ce montant devait couvrir les besoins immédiats des 3 millions de victimes recensées par les estimations préliminaires. Il a été révisé à la hausse, pour atteindre 1,5 milliard de dollars le 18 février à la suite d'une évaluation plus complète des besoins. Lors de l'examen semestriel de l'Appel humanitaire 2010 lancé le 14 juillet, les crédits demandés se montaient toujours à 1,5 milliard. Au 18 août, 67 % des fonds demandés avaient été couverts et des contributions supplémentaires d'un montant total de 18 millions avaient été annoncées. Il est toutefois impératif que l'intégralité du montant demandé soit réunie si l'on veut que les plus vulnérables reçoivent l'aide dont ils ont besoin.

16. Au total, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a alloué 36 millions de dollars à l'intervention en Haïti et 2 millions à des interventions en République dominicaine. Le Fonds de secours d'urgence pour Haïti, financé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a reçu quelque 80 millions de dollars, dont 64 ont déjà été affectés à des programmes.

17. De très nombreux acteurs humanitaires internationaux sont intervenus après le séisme. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ils auraient été 400 dès la fin du mois de janvier. Il était donc impératif que l'intervention soit coordonnée de façon efficace. Le système d'approche intersectorielle a été mis en place le 15 janvier, de façon à structurer l'intervention en 12 groupes et deux sous-groupes. Dans la mesure du possible, le Gouvernement a nommé des ministères de contrepartie pour codiriger chaque groupe; en mai, il avait intensifié sa collaboration avec les groupes pour organiser et conduire l'intervention à tous les niveaux.

18. L'équipe de pays humanitaire, constituée au cours de la première semaine du mois de février, s'est réunie deux fois par semaine pendant la première phase d'intervention d'urgence pour examiner les principaux aspects stratégiques de l'intervention humanitaire. Dirigée par le Coordonnateur des opérations humanitaires, elle rassemble sept organismes des Nations Unies, sept organisations non gouvernementales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des observateurs du Bureau d'appui pour la coordination des organisations non gouvernementales et des donateurs humanitaires qui participent aux réunions de l'équipe élargie. La coordination stratégique a été renforcée avec la création d'un poste de coordonnateur adjoint des opérations humanitaires et d'un poste de conseiller principal auprès du coordonnateur des opérations humanitaires. L'antenne locale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été considérablement renforcée pour fournir un appui spécifique aux organismes humanitaires dans les domaines de la coordination intergroupes, de la gestion et de

l'analyse de l'information, de la cartographie, de la liaison entre les secteurs civil et militaire, de la coordination entre les bailleurs de fonds, de la mobilisation et des relations avec les médias.

19. Pour tirer pleinement parti des importants moyens militaires et de ceux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) présents dans le pays, il était essentiel, lors des premières phases de l'intervention, que l'action des organismes humanitaires soit coordonnée de façon efficace avec celle de la Mission, des forces militaires des États-Unis d'Amérique et des autres pays étrangers. Un Comité d'appui à la coordination a été mis en place pour superviser la coordination stratégique. Cette structure spéciale, coprésidée par les deux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général pour la Mission et du Gouvernement, a rassemblé des bailleurs de fonds, ainsi que des représentants des organismes humanitaires, de la Mission et des forces armées des États-Unis pour examiner des questions stratégiques. Par l'intermédiaire de son équipe spéciale de planification, qui regroupe un conseil de contrôle de gestion et une cellule de coordination de la gestion des projets, le Comité a organisé des opérations complexes faisant intervenir de multiples acteurs, aux fins de la mise en œuvre de mesures d'atténuation essentielles, de la gestion des décombres et de la préparation des sites en vue de la réinstallation de personnes déplacées.

20. En coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le groupe chargé de la logistique et d'autres partenaires clefs, la MINUSTAH a ouvert un centre conjoint d'opérations et de répartition des tâches afin de faciliter la fourniture d'une assistance par le vaste éventail des forces militaires qui accélère la mise en œuvre des activités des organismes humanitaires, c'est-à-dire pour offrir un « guichet unique » aux acteurs humanitaires cherchant à bénéficier d'une aide auprès des forces militaires et de police de la Mission. Le centre conjoint, qui regroupe des représentants du Bureau, de la Mission, d'autres forces militaires internationales, du groupe chargé de la logistique et des pouvoirs publics, a joué le rôle d'un organisme de coordination centralisée pour tirer parti des moyens militaires afin de fournir un appui logistique, une assistance à la sécurité et une assistance technique qui facilitent les opérations humanitaires, en évitant les chevauchements des actions de soutien dans le cadre de la coordination assurée à l'échelle du pays. Les demandes d'aide militaire liées au transport de fournitures humanitaires ou autres ont été approuvées par l'organisme chef de file de chaque groupe.

21. Pour que l'intervention humanitaire réponde aux besoins des zones touchées à l'extérieur de Port-au-Prince, notamment dans les communautés d'accueil, des fonctions de coordination ont été mises en place à Léogâne, Petit-Goâve, Jacmel et Gonaïves. Huit groupes étaient opérationnels à Léogâne et sept à Jacmel, une coordination par groupe sectoriel étant également assurée à Gonaïves et Petit-Goâve. Au niveau infranational, on s'est particulièrement attaché à renforcer la coordination avec les ministères et les autorités locales. Les organismes humanitaires ont par ailleurs créé six « groupes parallèles » en République dominicaine – logistique et télécommunications, santé, abris d'urgence, eau, assainissement et hygiène, nutrition et protection – essentiellement afin de coordonner les services d'appui aux opérations menées dans le cadre de l'intervention en Haïti ainsi qu'aux opérations de secours à la frontière ou de part et d'autre de cette dernière. La coordination a été renforcée avec les organisations non gouvernementales partenaires, en particulier au cours des premiers mois de

l'intervention, notamment par la création d'un bureau d'appui à la coordination des organisations non gouvernementales, secondé par deux consortiums d'organisations non gouvernementales, InterAction et le Conseil international des agences bénévoles (CIAB), afin d'améliorer la communication entre les organisations non gouvernementales, d'établir des contacts et d'instituer des alliances avec les organisations locales haïtiennes qui connaissent mal le réseau international des organismes humanitaires et de veiller à ce que les principales préoccupations des organisations non gouvernementales soient communiquées et prises en compte dans l'intervention.

Principaux problèmes humanitaires

22. Compte tenu de la multiplicité des difficultés à surmonter, l'intervention menée par les organismes humanitaires à la suite du séisme a été particulièrement réussie. Elle a constitué un défi de taille pour les capacités, les ressources, la rapidité et le mode de fonctionnement des organismes humanitaires de la communauté internationale. Les ravages causés par le séisme ont été aggravés par les vulnérabilités intrinsèques du pays, notamment par la pauvreté généralisée, les problèmes structurels, la mauvaise gestion et la chronicité quasi annuelle des inondations, cyclones et autres catastrophes. En outre, le séisme est intervenu en milieu urbain, plaçant de nombreux acteurs humanitaires dans un contexte auquel ils n'étaient guère habitués et qui posait d'importants problèmes logistiques et difficultés d'accès. On se souviendra que les acteurs qui seraient normalement intervenus en première ligne – pouvoirs publics, société civile, MINUSTAH et organisations humanitaires présentes dans le pays avant le séisme –, eux-mêmes gravement touchés, avaient subi de lourdes pertes en termes de capacités, de ressources et de personnel, qui avaient fortement entamé leur capacité à intervenir efficacement et rapidement. Malgré un contexte difficile, l'intervention humanitaire a, dans une large mesure, atteint ses objectifs immédiats et répondu efficacement aux besoins essentiels recensés.

23. À l'issue des six premiers mois, quelque 4 millions de personnes avaient reçu une aide alimentaire, des matériaux nécessaires à la mise en place d'abris de secours avaient été distribués à 1,5 million de personnes, de l'eau non polluée avait été mise à la disposition de 1,2 million de personnes et 1 million de personnes avaient bénéficié de programmes travail contre rémunération. Dans les camps et les sites de regroupement spontané, des services de base – dispensaires, appui pédagogique, eau et installations sanitaires – avaient été fournis à quelque 1,5 million de déplacés, tandis que les patrouilles conjointes de la MINUSTAH et de la police haïtienne contribuaient à assurer la protection des personnes les plus vulnérables. Dans les zones rurales, plus de 142 000 familles d'agriculteurs avaient reçu une aide sous forme d'intrants essentiels pour l'ensemencement au printemps, tandis que des programmes nutritionnels ciblés avaient contribué à réduire la malnutrition aiguë sévère parmi les victimes du séisme. Les services logistiques communs mis à la disposition de plus de 90 organisations humanitaires pour acheminer au total 9 300 tonnes de fournitures de première nécessité depuis la République dominicaine ont largement contribué à l'efficacité de l'intervention.

24. Dans une intervention aussi ambitieuse et complexe que celle qui a été menée pour faire face au séisme en Haïti, il est essentiel que les mécanismes de coordination humanitaire soient cohérents et fassent l'objet d'une concertation dès le départ de façon à faciliter l'acheminement et la coordination du large éventail de

ressources et de capacités disponibles. L'arrivée de milliers d'acteurs humanitaires ayant des compétences et des connaissances spécialisées variables a rendu difficile la coordination de l'intervention. La présence et les ressources de puissantes entités militaires dotées d'importants moyens, en particulier des forces armées des États-Unis mais aussi de la MINUSTAH a comporté des avantages et des inconvénients pour les organismes humanitaires. Les acteurs humanitaires ont eu besoin d'un appui militaire pour faciliter l'acheminement et la distribution de l'aide, mais préféraient ne pas collaborer trop étroitement pour éviter de porter atteinte aux principes humanitaires au cœur de leur mode de fonctionnement. La constitution rapide de groupes chargés d'assurer une coordination sectorielle efficace et le recours à l'équipe de pays humanitaire pour définir une orientation stratégique globale ont constitué des étapes positives vers le renforcement de la coordination de l'intervention. Parallèlement, il était essentiel de mettre en place des structures de coordination rassemblant des acteurs militaires et humanitaires pour prendre des décisions et décider de l'affectation des ressources conjointement afin de tirer parti des importantes ressources militaires disponibles pour faciliter l'intervention humanitaire.

25. Malgré ces résultats appréciables, l'encadrement et la coordination ont pu donner l'impression d'être défailants lors de la phase initiale des opérations. D'aucuns, notamment des acteurs militaires, ont eu le sentiment qu'il leur fallait intervenir pour compléter l'encadrement humanitaire sur le terrain, estimant que les grandes orientations stratégiques n'étaient pas clairement définies ou que l'ensemble semblait manquer de cohérence. Ils ont estimé que les décisions stratégiques essentielles ayant une influence sur l'efficacité et la pertinence de l'intervention humanitaire, notamment en ce qui concerne la gestion de l'aide immédiate et la réinstallation à long terme des déplacés, ainsi qu'un ciblage plus stratégique de l'aide visant à prévenir les déplacements massifs de population, étaient lentes à venir. Quelle qu'ait pu être la validité de ces critiques au cours des premières semaines qui ont suivi le séisme, d'immenses progrès ont été accomplis dans les mois suivants pour renforcer la coordination de l'intervention. La direction humanitaire a été renforcée au fil du temps et les groupes sont devenus de plus en plus opérationnels, déployant des coordonnateurs expérimentés de haut niveau et assurant une coordination efficace dans un contexte opérationnel qui pouvait être chaotique. Les difficultés initialement posées par la coordination et l'encadrement ne mettent pas en cause l'apport de chacun, mais soulignent plutôt la nécessité de renforcer les systèmes et les structures approuvés et de veiller à ce que les individus chargés d'assurer l'encadrement disposent des moyens nécessaires pour le faire.

26. Dans un contexte aussi complexe que celui d'Haïti, les organismes humanitaires ont dû trancher des dilemmes épineux pour fournir de l'aide, le moindre n'étant pas d'identifier les plus vulnérables et d'établir une distinction entre les victimes du séisme et celles de la pauvreté chronique, lesquelles constituent en l'occurrence la majorité de la population. Un problème tout aussi complexe a été posé par la mise en évidence et le renforcement des liens entre les secours d'une part et les activités de reconstruction et de développement à long terme d'autre part. Les organismes humanitaires en Haïti ont eu un rôle essentiel à jouer pour aider le Gouvernement, lui-même gravement touché par le séisme, à encadrer les activités de reconstruction. En particulier lors de la phase initiale de l'intervention, la collaboration des organismes humanitaires internationaux avec la société civile et les autorités locales haïtiennes et leur participation à des

mécanismes de coordination conjoints auraient pu être améliorées. Si cela avait été fait de façon plus systématique, les organismes humanitaires auraient bien mieux appréhendé le contexte opérationnel, l'aide fournie aurait revêtu un caractère plus durable et les capacités locales et nationales auraient été mieux renforcées.

27. Avec la révision à 1,5 milliard de dollars du montant de l'appel de fonds intersectoriel en juin – pour les seules opérations de secours –, il est clair que les besoins en Haïti restent immenses et que la tâche à accomplir pourrait tenir de la gageure. Le premier problème à résoudre consiste à loger la population déplacée, notamment en élaborant avec les pouvoirs publics des solutions durables et sûres à cet effet. La mise en place de modes de logement plus sûrs nécessitera des ressources financières importantes et des arrangements juridiques complexes, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs autour d'une vision commune. L'inadéquation des logements constituant une question particulièrement préoccupante pendant la saison cyclonique, une large place a été accordée ces derniers mois aux activités de préparation à l'éventualité d'incidents majeurs et à la planification des interventions d'urgence.

Aspects liés à la problématique hommes-femmes

28. Les femmes et les hommes, de même que les filles et les garçons, sont touchés différemment par la crise et ne connaissent pas les mêmes difficultés pour bénéficier d'une protection humanitaire et d'une aide. Un conseiller pour l'égalité des sexes inscrit au fichier de spécialistes de la problématique hommes-femmes a immédiatement été déployé en Haïti après le séisme pour donner des avis aux groupes et secteurs aux fins de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, concernant notamment la distribution d'aliments salubres, la sécurité des abris, la mise à disposition de latrines et de salles d'eau distinctes, l'égalité d'accès aux activités génératrices de revenus et la participation des femmes à la gestion des camps. Plus avant, la priorité devrait être donnée à l'ouverture de débouchés économiques pour les groupes marginalisés de la société, notamment pour les femmes, lesquelles constituent plus de 60 % des chefs de ménage en Haïti.

29. La pauvreté est la cause première de l'inégalité entre les sexes et l'une des principales causes des violences sexuelles. Viennent s'y ajouter l'absence de pouvoir de décision des femmes dans la société haïtienne ainsi que le mauvais fonctionnement des institutions politiques et des services. Les violences sexuelles se sont trouvées aggravées par la catastrophe bien que des mesures aient tout de suite été prises pour prévenir les actes de violence sexiste – mise en place de patrouilles de protection et amélioration de l'éclairage des camps, notamment. La priorité a également été donnée au soutien aux victimes de violence sexiste, en particulier pour leur permettre d'avoir accès sans danger à des soins, notamment médicaux. Les prochaines élections de novembre 2010 seront l'occasion de promouvoir, aux niveaux politique, social et économique, la réforme des institutions politiques afin de renforcer l'état de droit et de mettre un terme à l'impunité des auteurs d'actes de violence.

30. Protéger les populations vulnérables contre l'exploitation et les violences sexuelles reste une priorité pour le personnel affecté au développement, le personnel humanitaire et le personnel de maintien de la paix. En Haïti, des mesures ont été prises rapidement après le séisme avec le déploiement d'un coordonnateur à plein temps qui a collaboré avec les organismes des Nations Unies et les organisations

non gouvernementales pour mettre en place des mécanismes de sensibilisation et de dépôt de plaintes afin de prévenir et de sanctionner les abus.

Constatations et enseignements tirés de l'expérience

31. L'envergure et la complexité de l'intervention humanitaire menée pour faire face au séisme en Haïti ont été l'occasion d'importants enseignements pour les organismes humanitaires. Il convient avant tout de mieux comprendre les divers acteurs extérieurs au milieu humanitaire, notamment les entités militaires et le secteur privé, et de collaborer plus activement avec eux. Il est par ailleurs urgent de trouver des façons de mieux collaborer avec les gouvernements et les partenaires de la société civile en difficulté. L'architecture humanitaire mondiale doit être améliorée si l'on veut que sa mise en œuvre ne fasse pas obstacle à des partenariats qui ont une importance décisive pour que l'intervention ait une efficacité maximale.

32. Un autre enseignement important à tirer de l'expérience concerne la nécessaire révision par les organismes humanitaires de la façon dont ceux-ci devraient adapter leur action au contexte urbain et recenser les savoir-faire, outils, connaissances et partenariats requis pour pouvoir agir efficacement dans ce type de contextes. D'une façon plus générale, il est indispensable de veiller à ce que les difficultés et leurs répercussions sur les stratégies d'aide humanitaire soient mieux appréhendées. Une amélioration possible consisterait à apprendre à mieux communiquer avec les populations sinistrées, de façon à mieux comprendre le contexte opérationnel.

33. Il ne fait aucun doute qu'une direction des opérations humanitaires forte, ferme et dotée des moyens d'agir sur le terrain est indispensable à tous les niveaux à l'efficacité du fonctionnement de toute intervention. Avec une direction forte et expérimentée, qui définisse les grandes orientations stratégiques requises, notamment à l'intérieur des groupes, l'intervention opérationnelle devient plus efficace, efficiente et cohérente.

34. Le rôle du Coordonnateur des opérations humanitaires revêt donc une importance cruciale pour l'encadrement global de l'intervention. Celui-ci est chargé de définir les grandes orientations stratégiques et de donner des consignes aux organismes humanitaires, de mettre en place et gérer des mécanismes de coordination complexes qui associent tous les acteurs opérationnels, d'aider à déterminer la répartition des tâches entre les divers organismes, d'entretenir des contacts étroits avec les pouvoirs publics et d'assurer une coordination avec tous les autres acteurs ayant un rôle à jouer dans l'intervention. Dans un contexte comme celui d'Haïti, il était évident que ces fonctions n'auraient pas pu être exécutées par une seule personne, en particulier si celle-ci continuait d'exercer par ailleurs des responsabilités dans une mission intégrée des Nations Unies.

35. Il est essentiel, en particulier dans une situation d'urgence d'une telle ampleur survenue subitement, de constituer rapidement une équipe de pays humanitaire cohérente et opérationnelle si l'on veut que l'intervention soit efficace, surtout pour fournir les consignes stratégiques requises aux acteurs opérationnels qui participent à l'intervention dans le cadre du système d'approche intersectorielle.

36. Pour que les groupes soient rapidement opérationnels afin de pouvoir coordonner l'action de la multitude de partenaires humanitaires dans des structures sectorielles cohérentes et efficaces, il est impératif qu'ils puissent déployer des coordonnateurs de groupe expérimentés et dotés de moyens suffisants dès les

premiers stades de l'intervention. Les organismes chefs de file doivent répondre de l'exécution des tâches qui leur sont confiées à l'intérieur du groupe comme dans leurs propres structures. Il est essentiel qu'ils concilient ces fonctions parfois antagoniques et veillent à ce que des ressources appropriées et suffisantes soient affectées au fonctionnement efficace du ou des groupes qu'ils dirigent. Il est également indispensable que les organismes chefs de file défendent non seulement leurs propres priorités mais aussi celles de leurs groupes lors des débats stratégiques tenus dans le cadre de l'équipe de pays humanitaire. Il est tout aussi important que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en tant qu'entité responsable de la coordination intergroupes, déploie des capacités adéquates de coordination et d'encadrement dès les premiers stades de l'opération, afin d'aider les groupes à s'acquitter plus efficacement de leurs tâches.

C. Relèvement rapide et reconstruction

37. Dès le début de l'intervention humanitaire et lors des phases de relèvement et de reconstruction, l'équipe de pays des Nations Unies a organisé et mis en œuvre des activités de relèvement rapide en concertation avec les pouvoirs publics.

38. Compte tenu des difficultés que connaissait Haïti avant la catastrophe, les activités de relèvement visaient à répondre à des besoins plus larges et à « reconstruire en mieux ». Avant le séisme, 55 % de la population vivait avec moins de 1,25 dollar par jour, seuls 51 % de la population rurale et 70 % de la population urbaine avaient accès à de l'eau potable et moins de 32 % de l'ensemble de la population (18 % dans les zones rurales) avaient accès à des services d'assainissement adéquats. Les taux de mortalité infantile étaient extrêmement élevés (72 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit deux fois plus que la moyenne régionale) et on notait une forte prévalence du retard de croissance et de l'émaciation infantiles (respectivement 22 et 10 % chez les moins de 5 ans). On estimait que 28 à 38 % de la population souffraient fortement d'insécurité alimentaire. Quarante-quatre pour cent des personnes ayant besoin de soins urgents n'avaient pas accès à des services de santé faute d'avoir les moyens de régler les frais médicaux. Entre 50 et 55 % des enfants n'étant pas scolarisés, Haïti connaissait par ailleurs un des taux d'analphabétisme les plus élevés du continent.

39. L'urbanisation à outrance constitue en outre un danger croissant dans la ville et l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, ainsi que dans la plupart des communes des campagnes depuis plusieurs dizaines d'années. Le manque de compétences et de connaissances spécialisées en matière de construction de structures en béton armé, le manque d'entretien des bâtiments et le non-respect des codes du bâtiment sont les problèmes les plus graves que connaissent les agglomérations urbaines en Haïti. Les lacunes du contrôle qualité des structures construites tant par des particuliers que des entrepreneurs, l'absence de réglementation et de contrôle de l'utilisation du sol et de l'aménagement urbain, ainsi que le manque de connaissance du zonage des risques ont aggravé d'autant la vulnérabilité des citoyens. La rapidité et l'absence de planification de l'urbanisation ont également nui à l'efficacité des services de distribution publics – eau, électricité, assainissement et collecte des ordures ménagères. La plupart des taudis ne sont pas desservis par des routes et, quand ils le sont, celles-ci sont dépourvues de revêtement et sont endommagées chaque année à la saison des pluies.

40. Compte tenu de ces problèmes de fond, l'intention de l'Organisation est d'aider les pouvoirs publics à bâtir un pays plus décentralisé et déconcentré, où logements, infrastructures et services puissent résister aux catastrophes naturelles et où les vies des habitants ne soient pas en danger. Les principales activités de relèvement et de reconstruction menées jusqu'ici sont décrites ci-après.

Évaluation des besoins après la catastrophe

41. L'évaluation des besoins après la catastrophe que le Gouvernement a conduite avec l'appui de l'ONU et de la Banque mondiale a déterminé l'ampleur des dégâts, pertes et besoins de relèvement et de reconstruction résultant directement et indirectement du séisme. Elle a également mis au jour les besoins de relèvement et de reconstruction à long terme dans divers secteurs, notamment les besoins de relèvement économique au sens large des populations directement et indirectement touchées ainsi que la nécessité de tenir systématiquement compte de la réduction des risques de catastrophe dans les secteurs les plus vulnérables tels que l'éducation, la santé, l'habitat et l'environnement.

Travail contre rémunération

42. Un programme travail contre rémunération a été mis en place huit jours après le séisme pour créer des emplois à court terme et injecter de l'argent dans l'économie locale des zones sinistrées. Ce programme visait également à renforcer la stabilité sociale et économique et à améliorer la sécurité alimentaire à un moment où la population était particulièrement vulnérable. Il a été exécuté en collaboration avec les principales entités publiques partenaires – Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement, Ministères de l'environnement et de l'agriculture – et les autorités locales, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales.

43. Au 1^{er} juillet 2010, plus de 116 000 personnes avaient été embauchées, dont 40 % de femmes. Travaillant par poste de six heures sur une période de 12 ou 24 jours, elles ont exécuté des travaux exigeant une main-d'œuvre abondante – enlèvement et élimination des décombres et des ordures accumulés dans les rues, nettoyage des réseaux d'égouts et des canaux servant à l'évacuation des eaux en préparation de la saison des pluies. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), 19 projets conjoints travail contre rémunération et nourriture (rémunération du travail à 60 % en espèces et à 40 % en nourriture) ont été menés dans des communes touchées directement ou indirectement par le séisme, employant quelque 13 000 personnes par mois. Ces projets ont essentiellement porté sur la remise en état d'infrastructures de petites dimensions et sur l'atténuation des risques de catastrophe – remise en état ou construction d'établissements d'enseignement, de dispensaires, de réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, de marchés, de réseaux d'irrigation, de systèmes d'aménagement des bassins versants et d'installations pour les loisirs, par exemple. Il est également prévu de prêter appui au relèvement du secteur privé et au développement des partenariats entre secteurs privé et public.

Planification en prévision des catastrophes et atténuation des risques qui y sont associés

44. L'ONU poursuit ses activités d'appui aux pouvoirs publics en renforçant son programme de gestion des risques de catastrophe. Ses efforts ont porté sur le renforcement du dispositif national de gestion des risques et des catastrophes et de la Direction de la protection civile. La Sous-Secrétaire générale à la réduction des risques de catastrophe, M^{me} Margareta Wahlström, s'est rendue en Haïti en avril pour y rencontrer des hauts fonctionnaires et examiner les possibilités de renforcer les mesures visant à réduire les risques tant dans le contexte des activités humanitaires en cours que des premiers travaux de relèvement. Elle a recommandé de privilégier la préparation à la saison cyclonique, essentiellement en renforçant les capacités locales et les systèmes d'alerte existants, et de mettre en place un dispositif indépendant pour contrôler la prise en compte des risques dans les activités de relèvement menées dans le cadre de l'appui fourni à la Commission haïtienne intérimaire pour le relèvement.

45. L'ONU, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ont entamé, avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti, une analyse rapide des risques multiples et des cartes connexes pour faciliter les activités humanitaires et le relèvement à long terme. Des recommandations ont également été formulées à l'issue de cette analyse concernant le renforcement des institutions nationales dans le domaine de l'évaluation des risques de catastrophe. Les informations recueillies ont été transmises aux centres nationaux de gestion de données et au Système d'information géographique.

46. En prévision de la saison cyclonique, l'ONU a mis en place quatre pôles logistiques dans le pays, le PAM se chargeant du prépositionnement de 2 millions de rations d'urgence et le Groupe responsable des abris du stockage de matériel pour les abris d'urgence et d'autres produits non alimentaires. L'ONU a également conduit une évaluation des risques et mené des activités d'atténuation des risques dans plus de 130 camps vulnérables, mettant leurs occupants au courant des techniques de base de préparation aux catastrophes. Elle a aussi alloué 13 millions de dollars de fonds aux opérations de secours d'urgence en cas de crise humanitaire.

Aménagement du territoire et gestion des ressources naturelles

47. Dans le cadre du programme du Gouvernement relatif à l'information territoriale aux fins du développement durable et conformément à la priorité urgente mise en évidence par l'évaluation des besoins après la catastrophe, l'ONU a contribué à la mise en place d'un observatoire national de l'environnement et de la vulnérabilité chargé de réunir des données et les analyser pour contribuer à renforcer l'efficacité des interventions. Elle a par ailleurs joué un rôle clef dans la mobilisation de ressources financières allouées à des programmes environnementaux pour améliorer la gestion des grands bassins versants et des principales zones protégées dans le cadre d'une stratégie visant à accroître la capacité de résistance du pays.

Gestion des décombres

48. Dans le cadre de son programme de gestion des décombres, l'ONU a mis ses connaissances spécialisées au service des stratégies des pouvoirs publics et des organismes humanitaires en matière d'enlèvement des décombres et de recyclage.

Pour promouvoir un recyclage durable et aller au-delà de la simple démolition et du rejet des déchets, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé, en partenariat avec le bureau du maire de Léogâne et des organismes humanitaires, un site de recyclage expérimental pour les décombres et exposé les pratiques optimales dont pourraient s'inspirer d'autres programmes de relèvement de quartier dans le pays.

Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés

49. Avec l'exode des cerveaux qu'a connu le pays depuis le séisme, le Gouvernement haïtien a estimé, lors de l'évaluation des besoins après la catastrophe, qu'il fallait faire appel à la diaspora haïtienne pour l'inviter à participer au relèvement du pays. S'appuyant sur les connaissances et l'expérience acquises dans le cadre du Programme des Volontaires des Nations Unies pour le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés, le PNUD a proposé de mettre en place un programme de trois ans pour permettre aux expatriés de revenir chez eux pour une période allant de deux semaines à trois mois afin de mettre leurs compétences au service du développement de leur pays. Un premier atelier de concertation, présidé par le Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger (MHAVE) le 11 juin à Port-au-Prince, a rassemblé des représentants de la diaspora et des autorités locales, du secteur privé, de la société civile et de la communauté internationale pour déterminer comment le programme pourrait contribuer au mieux à la reconstruction d'Haïti.

État de droit, justice et sécurité

50. Dès après la destruction du Ministère de la justice et de la sécurité publique, l'ONU a recensé les besoins immédiats et fourni du matériel de base aux secteurs judiciaire, pénitentiaire et de la police. Quatre bâtiments préfabriqués ont été construits pour servir de bureaux provisoires aux hauts fonctionnaires du Ministère et deux tentes de 250 mètres carrés équipées de 55 postes de travail ont été mises à la disposition du Ministère et de la police nationale haïtienne. Le Ministère a également reçu une aide pour moderniser la prison de Saint-Marc et mettre en place des liaisons Internet. Le PNUD fournit par ailleurs un appui au Cabinet ministériel, à la disposition duquel il a mis des bureaux entièrement équipés.

51. L'ONU a fourni un appui à la police et aux autorités judiciaires en organisant des stages de formation et en renforçant les capacités, notamment en contribuant à la formation de 15 procureurs à l'École de magistrature d'Haïti, en organisant la formation de magistrats en France à l'automne 2010, ainsi que celle de chefs de services des ministères et celle de policiers et de magistrats en protection des lieux du crime. Pour répondre aux besoins particuliers des déplacés, l'ONU fournit un appui, à titre expérimental, à un tribunal itinérant pour connaître des affaires pénales courantes. Elle participe en outre à la construction de la base maritime et du bâtiment qui abrite l'Inspection générale de la police nationale aux Cayes. Elle a également aidé le Gouvernement à développer la base de données nationale relative aux détenus, qui constitue le principal outil dont la police nationale et la Police des Nations Unies disposent pour retrouver les détenus qui se sont enfuis à la suite du séisme.

Football pour la paix

52. Le 19 juin, le programme du PNUD sur l'état de droit a lancé sa première initiative de « football pour la paix ». Dans le cadre des manifestations tenues dans certaines des agglomérations importantes à l'extérieur de Port-au-Prince, un tournoi de football a opposé des équipes composées d'agents de police, d'étudiants, de journalistes et d'adolescents; la retransmission des matchs et la projection de films et de documentaires contre la violence ont ensuite été suivies de débats. L'initiative « Football pour la paix » s'inscrit dans un partenariat du PNUD avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le FNUAP et vise à sensibiliser la population haïtienne aux actions menées pour prévenir la violence familiale et sexiste et la criminalité.

Gestion et coordination de l'aide

53. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra, en 2008, l'ONU a mis au point et fait fonctionner un système personnalisé de gestion de l'information relative à l'aide pour le compte du Ministère de la planification et de la coopération externe afin de renforcer les capacités nationales en matière de planification et de contrôle de l'aide extérieure. Compte tenu des innombrables annonces internationales d'aide faites après le séisme, le PNUD a renforcé son action concernant la gestion de l'aide, à laquelle il a associé de nouveaux partenaires, et il a conçu un nouveau projet pour aider le Ministère, le Cabinet du Premier Ministre, d'autres administrations publiques et les partenaires concernés, notamment dans le secteur privé, à faire face aux difficultés à surmonter pour assurer une gestion efficace et transparente de l'aide extérieure.

Constatations et enseignements tirés de l'expérience

54. Pour être couronnée de succès, l'intervention humanitaire en Haïti doit s'intégrer harmonieusement avec les activités de relèvement et de reconstruction et être assortie de priorités et de points de repère clairs. La constitution de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti marque une étape importante à cet égard.

55. Il est important de mettre en place les mesures d'incitation voulues afin d'encourager les populations à quitter les camps pour revenir dans leurs communautés et leurs quartiers. S'il faut des services minimaux tels que la distribution d'eau pour ceux qui n'ont d'autre choix que de rester dans les camps, il est indispensable de veiller à ne pas attirer des personnes dans les camps en y concentrant des services qui pourraient exister ailleurs. Les services assurés par les établissements d'enseignement et les dispensaires doivent notamment être fournis dans les communautés et non dans les camps, de façon à ce que les personnes qui rentrent chez elles puissent continuer de bénéficier d'une aide.

56. L'enlèvement des décombres constitue un grave problème. Le séisme a généré plus de 20 millions de mètres cubes de décombres, qui gênent considérablement les travaux de reconstruction. Toutefois, pour réellement accélérer le processus, il ne faudrait pas seulement disposer de plus de camions mais aussi que le Gouvernement y affecte plus de décharges contrôlées. On pourrait ainsi non seulement enlever les gravats proprement dits mais aussi dynamiser les communautés en contribuant à instaurer une meilleure qualité de vie.

57. La participation revêt également une importance cruciale. L'Organisation doit apprendre à mieux parler aux communautés, à mieux les écouter et à en faire des partenaires actifs de l'intervention. La reconstruction ne saurait être efficace sans la pleine participation et la collaboration des communautés locales. Le peuple d'Haïti doit être l'architecte de son propre relèvement et de son avenir.

58. Il est essentiel de déconcentrer la population urbaine et les actions de développement au-delà de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince. L'ONU a déjà déployé plus de 500 personnels civils à l'extérieur de la capitale, qui participent à des initiatives humanitaires et de relèvement.

59. La réduction des risques de catastrophe doit intervenir tôt dans le processus humanitaire et de relèvement. Pour que cela soit possible, il faut avoir des informations de référence concernant la gravité et la répartition des risques, mettre en place des normes et règles et disposer de capacités pour les faire respecter. Dans un premier temps, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures d'incitation et de disposer de capacités pour réduire les risques dans l'ensemble des actions de relèvement dans tous les secteurs et assurer un suivi permanent.

III. Aide humanitaire et appui aux secours d'urgence et au relèvement en El Salvador à la suite des effets dévastateurs de l'ouragan Ida

A. La catastrophe

60. Le 7 novembre 2009, les effets conjugués de l'ouragan Ida et d'un système de basse pression provenant de la côte pacifique ont donné naissance à de fortes précipitations en El Salvador (355 mm en l'espace de quelques heures) qui ont provoqué des inondations et des glissements de terrain graves dans 7 des 14 départements géographiques du pays (25 % du territoire national) et fait 199 victimes. Au total, plus de 120 000 personnes ont été touchées et environ 15 000 se sont réfugiées dans des abris d'urgence au cours des premières semaines qui ont suivi la catastrophe.

61. D'après une évaluation des besoins réalisée après la catastrophe, compte tenu du ralentissement des activités productives et sociales, les dommages et pertes se chiffraient à quelque 240 millions de dollars, soit 1,1 % du produit national brut (PNB) du pays, dont 89,4 millions en pertes liées aux dommages infligés à l'infrastructure. Les pertes agricoles se sont montées à 42,5 millions de dollars; les réseaux d'irrigation ont subi des dégâts graves et des pertes ont été infligées aux récoltes, notamment de café, canne à sucre et haricots rouges. Dans le secteur du logement, les biens perdus et endommagés se sont chiffrés à quelque 18,4 millions de dollars : 20 000 foyers ont été détruits ou gravement endommagés ou sont fragilisés. D'après le Gouvernement, il faudrait 343 millions de dollars pour assurer le relèvement des secteurs sinistrés.

B. L'intervention

62. Au total, les organismes des Nations Unies ont investi 16 millions de dollars pour fournir une assistance à plus de 120 000 personnes à la suite de l'ouragan Ida

et aider le Gouvernement d'El Salvador à coordonner l'intervention humanitaire dans les domaines clefs suivants : aide alimentaire, éducation, logement temporaire, agriculture, soins de santé, eau et assainissement, coordination et relèvement rapide.

63. À la suite de cette catastrophe, l'ONU a immédiatement mis en œuvre un plan de secours et aidé le Gouvernement à évaluer les dégâts. L'équipe de pays humanitaire, qui comprenait notamment des représentants de l'OIM et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a été déployée. Une Équipe pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été immédiatement déployée pour aider le Gouvernement et les organismes des Nations Unies à évaluer les besoins, analyser les informations et commencer à coordonner les secours. Les recommandations qu'elle a formulées ont servi à renforcer les capacités nationales d'intervention en cas de catastrophe et de planification préalable au-delà de la phase des secours immédiats. Dans le cadre du système d'approche intersectorielle, l'équipe de pays humanitaire a mis des groupes en service dans les domaines susmentionnés. Au niveau mondial, l'intervention des groupes pour les abris, ainsi que pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène a largement contribué à remédier aux lacunes existant dans ces deux secteurs au début des secours.

64. Le 18 novembre 2009, les organismes humanitaires présents en El Salvador ont lancé, avec l'appui du personnel déployé par le Bureau régional du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Panama et en étroite collaboration avec le Gouvernement, un appel accéléré demandant 14 millions de dollars pour venir initialement en aide à 75 000 personnes sur une période de six mois. L'équipe de pays humanitaire a également demandé et reçu 2,5 millions de dollars à titre de subvention aux interventions rapides auprès du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Malheureusement, au total, seuls 46 % (6,7 millions de dollars) des fonds demandés ont été réunis. Comme souvent dans les situations d'urgence de ce type en Amérique latine, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a constitué la principale source de financement, totalisant 37 % de l'ensemble du montant des ressources mobilisées par l'appel accéléré et environ 14 % de l'ensemble des fonds humanitaires internationaux acheminés en El Salvador. Le Gouvernement a également alloué des fonds importants aux secours immédiats.

Aide alimentaire

65. Le PAM a fourni une aide alimentaire à 11 000 personnes vivant dans des abris et à 155 communautés réparties sur 35 communes dans 7 départements du pays. Plus de 55 000 personnes ont pu participer à des programmes travail contre nourriture portant essentiellement sur le relèvement et la reconstruction. Plus de 7 000 enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes, mères allaitantes et personnes âgées des communautés sinistrées ont reçu une alimentation d'appoint.

Agriculture

66. Afin d'appuyer et de relancer les activités agricoles dans les zones sinistrées, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aidé 1 000 familles à aménager des coins potagers dans huit communes. Plus de 1 500 petits producteurs ont reçu des semences et des engrais dans 13 communes et 674 ménages

ont reçu des modules pour l'élevage de volatiles destinés à la production de viande et d'œufs dans quatre communes.

Santé

67. Une aide a été fournie à 122 000 personnes pour réduire la morbidité et la mortalité de la population sinistrée et pour améliorer l'accès aux services de soins. Plus de 5 015 trousseaux familiales et 4 165 trousseaux d'hygiène féminine ont été distribués à des personnes vivant dans des abris.

Eau, assainissement et hygiène

68. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni 50 000 conteneurs en plastique et du désinfectant pour l'eau, et l'Organisation panaméricaine de la santé a fait don de 100 latrines et douches pour 28 000 personnes et de matériel pour le nettoyage de 50 puits municipaux.

Éducation et protection

69. L'UNICEF a donné des fournitures scolaires et du matériel pédagogique à 22 établissements d'enseignement sinistrés. Plus de 2 000 jeunes ont par ailleurs pu bénéficier de 51 journées de formation et 500 pochettes d'information psychosociale ont été distribuées.

Abris

70. L'OIM a fourni une aide à 7 518 personnes réparties dans 74 abris à travers le pays où elle a également effectué des activités de contrôle. L'UNICEF a distribué 2 000 trousseaux contenant des articles essentiels afin d'encourager les sinistrés à quitter les abris pour revenir dans leur lieu d'habitation.

Logement temporaire

71. Le PNUD a joué un rôle essentiel pour encadrer, en concertation avec les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et les organisations non gouvernementales, des activités menées pour construire des logements temporaires. Il a financé la construction de 763 logements temporaires dans 19 communes de 5 départements. Des projets associatifs et des projets travail contre rémunération ont été mis en œuvre aux fins de la construction de logements temporaires.

Système national de protection civile

72. Pour renforcer le système national de protection civile, l'ONU a aidé cinq comités techniques (respectivement chargés des urgences, de l'infrastructure et des services de base, des soins de santé, de la logistique et des abris) à préparer et mettre à jour des plans d'intervention d'urgence. Pour aider les institutions locales, l'Organisation a également facilité la constitution de commissions municipales de protection civile dans la plupart des régions sinistrées – Verapaz, Tetitán et Guadalupe – afin de renforcer les capacités d'intervention d'urgence et de planification en prévision des catastrophes pour ce qui concerne les soins d'urgence, les aspects juridiques de la protection civile, la gestion des urgences, la communication interinstitutions et la gestion des abris temporaires.

Réduction des risques de catastrophe

73. Le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles fournit aide et conseils à la Direction de la protection civile en El Salvador afin de mettre au point un plan national de réduction des risques de catastrophe et de renforcer le programme national en la matière en étroite concertation avec le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale. L'équipe de pays des Nations Unies s'est activement employée à intégrer la gestion des risques dans un programme national de lutte contre la pauvreté urbaine et rurale. Dans deux communes, cette initiative a permis de renforcer les capacités des institutions partenaires en matière de gestion des risques, de prévention et d'intervention d'urgence. Elle sera reproduite dans 25 autres communes.
